



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 012 210 20 U1002

date de dépôt : 16 juin 2020

demandeur : Monsieur PRADINES MARCEL

pour : l'aménagement d'un bâtiment agricole en
maison d'habitation

adresse terrain : LES PLANTADES lieu-dit SAINT
ANDRE, à Saint-André-de-Najac (12270)

Commune de Saint-André-de-
Najac

**ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 16 juin 2020 par Monsieur PRADINES MARCEL demeurant 207 CHEM DES PARPAILHOLS lieu-dit LA BIRBIE, Graulhet (81300);

Vu l'objet de la demande :

- pour l'aménagement d'un bâtiment agricole en maison d'habitation ;
- sur un terrain situé LES PLANTADES lieu-dit SAINT ANDRE, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 38 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 17 juillet 2020;

Vu l'affichage en mairie en date du 16 juin 2020 de l'avis de dépôt de la présente demande;

Vu l'engagement de la commune de Saint-André-de-Najac en date du 10 juillet 2020 à réaliser avant le 31/12/2020 une extension du réseau de distribution publique d'électricité dans le périmètre assujéti au lieu-dit "les Plantades" pour desservir le terrain en électricité;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-André-de-Najac le: 3.11.08.2020

Le maire

Christophe Dega

